



République Française

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/SF n° 2014.058

Marmande le 30 juillet 2014

Procès-verbal du conseil municipal du Mardi 22 juillet 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 16 juillet 2014, s'est réuni le mardi 22 juillet 2014 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, CARBONNET Serge, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BRETAGNE Karine, COUZINEAU Patrick,

Pouvoirs : de Nicole CARRERE-GALDIN à Sylvie DE LAMARLIERE, de Alain VERDIER à Jean-Christophe DALLA SANTA, de Karine BRETAGNE à Jacqueline CORREGES, de Patrick COUZINEAU à Laurence VALAY,

Avant de commencer la séance, M. le MAIRE salue la délégation chinoise de YUNCHENG venue passer 48 heures à Marmande, présente dans le public. Il informe qu'une rencontre a eu lieu le matin. Elle a permis de débattre des projets économiques de notre partenariat.

M. le MAIRE ouvre la séance

Patrick MAURIN se propose et est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2014.

M. CERUTI demande une correction sur le dossier de « l'Adoption d'une motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat ». Dans la phrase « *Il rappelle les positions des communistes sur la taxation du capital* », ses propos étaient taxation des actifs financiers et non du capital.

Il est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les 3 dossiers urgents présentés sur table et par la suite l'ordre du jour prévu, M. le MAIRE fait un propos introductif.

« Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de Marmande,

Notre conseil municipal de ce soir est un peu particulier à plusieurs égards.

Il s'agit de notre dernier conseil municipal avant une pause estivale qui pour beaucoup d'entre nous, de la majorité ou de l'opposition municipale, sera méritée. Il clôt une période intense, celle de la campagne municipale et celle pour notre nouvelle majorité de l'installation à la tête de la ville de Marmande. Cela nous honore mais cela nous oblige surtout.

Cela nous oblige, comme nous l'avons évoqué et martelé durant notre campagne à des obligations de transparence, de bonne gestion et de résultats.

4 mois de mandature, c'est court mais long également ! Nous aurions pu célébrer comme d'autres maires à des fins de communication nos 100 premiers jours. Je préfère vous dire ce soir un petit mot de nos 4 premiers mois

qui à en croire les réactions de nos administrés marquent déjà un changement profond dans la manière de gérer notre ville.

Nous avons, l'ensemble de l'équipe de la majorité instauré un nouveau souffle, une nouvelle manière de faire et de gérer notre commune.

Redonner la parole aux marmandaises et aux marmandais et laisser libre l'initiative ne sont pas des paroles en l'air et des promesses de campagne. A l'instar du marché nocturne qui se déroulera cette semaine, jeudi 25, c'est une association, COMM, qui sans rien solliciter, a mis en œuvre cette animation qui je le souhaite sera couronnée de succès.

Pour ce qui concerne la parole « redonnée », je me permettrai de vous en dire deux mots dans quelques instants puisque c'est l'essence même de notre nouveau pacte citoyen dont nous débattons largement ce soir.

Notre équipe, nouvelle dans cet exercice pour la grande majorité, n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait depuis le 31 mars. L'enjeu était à la prise en main des dossiers et projets du mandat mais également à appréhender le fonctionnement de notre administration municipale que nous sommes, sans angélisme, fiers de conduire aujourd'hui. La Fonction Publique Territoriale est à Marmande dynamique, sérieuse et fait du service aux administrés un leitmotiv de tous les instants. Nous avons pu, nous élus et j'ose espérer les marmandais, le constater à l'occasion de l'épisode de l'évacuation du camping de Garorock le samedi 28 juin. Dans ce type de situation, le service au public prend tout son sens et je souhaite ce soir rendre hommage à nos agents municipaux et communautaires pour ce qu'ils ont fait.

Tout n'est pas rose, évidemment. Notre nouvelle manière de faire et de gérer notre commune, passe par une connaissance précise du fonctionnement de nos services et de nos agents. Nous avons lancé plusieurs audits pour mieux connaître ce fonctionnement et ainsi y apporter les optimisations nécessaires. Un audit de la communication, un audit social et organisationnel sont en cours de finalisation. Nous vous en livrerons les conclusions à l'occasion d'un prochain conseil municipal ! Je vous le disais, la transparence, est notre seule ligne de communication, l'engagement que nous avons pris auprès des marmandaises et des marmandais.

Nous avons, au cours de ces 4 derniers mois, mis en œuvre nos grands projets de mandat : Centre ville cœur de vie et notre Nouveau Pacte citoyen.

Ce soir, je vous le disais, nous allons débattre de ce second grand projet municipal. Un nouveau pacte citoyen pour notre ville !

C'est une nouvelle dynamique que nous avons lancé et ce en consultant nos « citoyens experts » pour le découpage en quartiers de notre ville. Ainsi, ce sont 10 quartiers qui vont voir le jour dès lors que notre conseil municipal l'aura voté ce soir. 10 quartiers qui correspondent aux réalités de vie dans la ville et qui chacun éliront celles et ceux qui les représenteront à une commission extra-municipale composée des membres élus de la commission citoyenneté ainsi que 3 élus au suffrage des marmandais par quartier. Cette commission proposera au conseil municipal les priorités annuelles pour l'ensemble de la ville.

Pour terminer mon propos introductif, je tenais juste à vous dire un mot concernant le classement du quartier de la Gravette comme secteur prioritaire de la politique de la ville. Je regrette que nos amis journalistes aient titré « Marmande classée parmi les villes pauvres » ! Je ne souhaite pas que l'on stigmatise ni même que l'on considère que notre ville est pauvre. Elle est riche de sa diversité et La Gravette fait partie intégrante de notre vie marmandaise. Ce quartier va bénéficier de moyens d'actions spécifiques qui vont faire du bien à notre quartier et à ses habitants. La politique de la ville doit être une action ciblée et concertée ponctuelle pour mieux intégrer ce secteur et ses habitants. Prenons le comme une opportunité et une chance tant pour notre ville que pour ce quartier en particulier.

Je vous remercie de votre attention. »

Dossier Urgent – Renouvellement du contrat du directeur de la citoyenneté, coordination des services à la population et du service éducation

Après avoir énoncé la proposition de délibération, M. le MAIRE précise qu'une des priorités de la mandature sera la citoyenneté et la Démocratie participative et qu'à ce sujet Christopher MEURDRAC, présent et qui présentera le 1^{er} dossier sur le découpage des quartiers dans le cadre du Nouveau Pacte Citoyen, a su avec sérieux s'adapter pour mettre en œuvre le nouveau programme de la majorité actuelle. Travail pas simple pour lui qui a du faire face à deux directions sous deux majorités fondamentalement différentes. Il propose donc à l'assemblée d'acter la prolongation de son contrat pour 3 ans.

C. CILLIERES confirme les propos de M. le MAIRE et précise qu'il a pu apprécier le travail de C. MEURDRAC autant sur la Citoyenneté que sur la Direction de l'Education et que celui-ci appréhendait ce qu'est le Service Public. Il votera avec plaisir le renouvellement de ce contrat.

M. CERUTI abonde dans le même sens et souligne qu'il est dans sa mission propre à la Fonction Publique à savoir mettre en œuvre les décisions des élus. Il profite de cette prise de parole pour faire deux remarques sur le préambule de M. le MAIRE. Au sujet de la transparence il signale que trop d'informations peuvent « tuer » l'information et qu'il faut donner aux citoyens un peu de sens pour accéder à la compréhension. Il souhaite également que l'on mette un terme à la campagne électorale.

M. le MAIRE lui rétorque qu'il n'a évoqué cette période simplement pour parler des 4 premiers mois de la mandature.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Urgent – Adhésion de la Commune de Marmande à l'ADULLACT

J. JACQUET signale qu'il s'agit d'une association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et les collectivités Territoriales. Elle met en place des projets informatiques libres répondant aux besoins exprimés par ses adhérents. Depuis 2013, la mairie de Marmande utilise l'application "WEB Marché" dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics. L'adhésion à l'association est annuelle et la cotisation est calculée en fonction de la population au 1^{er} janvier de l'année concernée. Pour 2014, elle s'élève à 1750 €.

Ce dossier ne soulève aucune remarque

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier Urgent – Attribution de subventions aux associations socio-éducatives pour l'année 2014

M. le MAIRE donne la liste des associations socio-éducatives ayant déposées les dossiers pour l'attribution des subventions de fonctionnement mais précise que pour celles qui ont pris du retard, les dossiers seront traités au fur et à mesure de leurs demandes en cours d'année.

Pas d'intervention

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossiers avec débat

Dossier n° 1 - Nouveau Pacte Citoyen : découpage des quartiers

S. DE LAMARLIERE rappelle que le cadre et les grandes orientations de ce Nouveau Pacte Citoyen ont été validés lors du Conseil Municipal du 27 mai, puis mis en œuvre par les services avec réunions de concertation avec les habitants, passage en commission pour arriver à l'étape d'aujourd'hui du découpage des quartiers. Elle demande à C. MEURDRAC, Directeur du Service Citoyenneté d'en expliquer plus précisément les différentes étapes.

C. MEURDRAC souligne la construction interactive de ce projet notamment la rencontre décisive avec les conseillers de quartiers et autres habitants où chacun a pu donner son avis (soit l'appartenance à un bassin de vie, soit par rapport à une histoire particulière du quartier ...), les frontières ont été tracées en direct ce qui a permis d'en arriver au découpage. La réunion du 17 juillet où M. le MAIRE a consulté les habitants du quartier de la Gravette a été un échange riche sur la volonté de profiter de l'impulsion donnée par la Politique de la Ville (ce territoire bénéficiera d'un conseil citoyen et conseil de quartier). Ils ont émis clairement le souhait de ne pas être rattachés au Bédât. Toutes ces consultations ont abouti au choix du passage de 7 à 10 quartiers qui doivent donc être avalisés aujourd'hui :

1 – Centre-Ville, 2 – Beyssac, 3 – Chêne Vert-Lolya, 4 – Thivras, 5 – Magdeleine-Bouilhats-Lagassat, 6 – Le Bédât, 7 - Avenue Christian Baylac-Gravette, 8 – Garrigues-Carpète-Cramat, 9 – Trec-Eaubonne, 10 – Coussan

Il informe de la prochaine étape, l'élection de 3 représentants par quartier, élus pour 2 ans avec au préalable une campagne d'information et le recueil des candidatures.

A l'issue de cette intervention, M. le MAIRE fait circuler la parole.

J. HOCQUELET rappelle que lors du Conseil du 27 mai, M. le MAIRE n'avait pas souhaité débattre avec les élus de l'opposition mais avec la population et que dans ces conditions, il n'interviendrait pas. M. le MAIRE lui précise qu'il répondait au reproche qui lui avait été fait de ne pas avoir présenté ce dossier en commission et se félicite d'avoir redonné la parole aux habitants. Il faut cesser de penser pour les autres et de réagir pour eux.

M. CALZAVARA se félicite de l'identité forte ressortie lors de la rencontre avec les habitants de la Gravette.

M. CERUTI annonce qu'il s'abstiendra car il pense que l'isolement de ce quartier n'est pas une bonne chose et que le rôle des élus est de favoriser le vivre ensemble. Cela manque dans la démarche.

M. le MAIRE précise que bien sûr chaque conseil de quartier aura son élu référent et qu'ils seront le trait d'union entre le conseil de quartier et la commission extra municipale de la citoyenneté. C'est lors

de cette commission que seront globalisées les réflexions et les assises permettront de dégager les priorités.

C. CILLIERES se fait expliquer la situation particulière d'une partie du quartier de Garrigues-Carpète-Cramat.

Votants : 33 Abstention : 6 (MAHIEU – FIGUES - HOCQUELET - CILLIERES – BORDERIE – CERUTI) Exprimés : 27 Contre : 0 Pour : 27 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 2 - Saison Culturelle 1^{er} Semestre 2014/2015

Dans sa présentation, L. VALAY précise que la plaquette de la saison culturelle 2014-2015 sera semestrielle et non annuelle comme précédemment car ce sera une année de transition. En effet d'ici la fin 2014, la programmation avait déjà été établie et budgétée mais seront quand même proposés quelques ajustements et en 2015 cela nous permettra d'apporter une couleur un peu différente et de nouveauté. Elle annonce également vouloir communiquer d'une façon différente et plus régulière afin d'optimiser entre autres les supports numériques (site de la Ville, des partenaires ...) pour avoir une dimension communautaire plus affirmée.

Année de transition également cause des retards pris dans les travaux de réhabilitation du Comoedia qui ne seront livrés au mieux avant l'été 2015. En effet, des travaux plus importants sont nécessaires notamment refaire intégralement la toiture, ceci n'avait pas donc pas été budgété et nous oblige à retarder l'achat des fauteuils. Donc la date d'origine prévue en mars 2015 ne pourra être tenue.

Quant aux ajustements annoncés, le premier sera pour le spectacle de début d'année offert aux marmandais que la municipalité veut plus festif, plus participatif avec certainement des associations qui interviendront, et de plus des études sont en cours pour pouvoir accueillir plus de monde notamment en acceptant des personnes debout.

Les 4 concerts du festival de jazz se dérouleront au Petit Théâtre les 6, 7 et 8 novembre et le 9 novembre à Fourques sur Garonne. Ce festival fera l'objet de réflexion autour de nouveaux axes.

Elle donne la Parole à P. GIRERD, Directeur du Service Culturel qui détaille le calendrier de la programmation dont la diversité a été maintenue, la politique tarifaire adaptée et les divers partenariats reconduits. Ce qui fait préciser à M. le MAIRE que l'assemblée aura aussi à voter pour les tarifs.

A. MAHIEU souligne que la présentation précédente par plaquette annuelle permettait aux familles en fonction de leur budget de faire des choix sur la saison. Elle se réjouit de voir que les tarifs soient aussi attractifs que précédemment et d'autre part s'interroge sur la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil de l'Espace Exposition.

L. VALAY lui répond que pour l'Espace Exposition, la réflexion est en cours et ne sera appliquée que s'il y a des possibilités. Sur la diffusion de la plaquette annuelle, elle lui rappelle qu'elle coûtait cher et que beaucoup d'exemplaires restaient dans des cartons.

M. CERUTI souhaite pouvoir associer les citoyens en amont de la programmation culturelle. Il souligne que dans le cadre du centenaire de la Guerre de 1914, il aurait voulu que l'on marque particulièrement l'assassinat de Jean Jaurès. Des programmations existent qui permettent de réfléchir à l'aspect pédagogique au vu du personnage et de ses idées universellement reconnus.

L. VALAY tient à lui préciser que pour 2014 rien n'avait été prévu au budget pour ce sujet.

M. le MAIRE informe qu'à travers le plan numérique qu'il pense amplifier, la participation des citoyens pourra être assurée avec une interactivité forte en fonction des goûts des uns et des autres. Pour Jean Jaurès, il rappelle que c'est l'assassinat de l'Archiduc d'Autriche qui a déclenché la Guerre et pourtant on n'en célèbre pas le centenaire.

J. HOCQUELET n'est pas d'accord avec la comparaison avec l'Archiduc d'Autriche qui lui n'avait pas de démarche pacifiste. M. le MAIRE clôt le débat en appuyant que rien n'avait été prévu au budget dans ce domaine.

Votants : 33 - Abstention : 1 (CERUTI) - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 3 - GAROROCK 2014 – Bilan

A l'invitation de M. le MAIRE, L. VALAY évoque, avant de faire le bilan financier de cette manifestation (mise à disposition par la commune au festival des moyens humains, techniques et financier), la grande réussite de Garorock par un record du nombre d'entrée malgré l'annulation des concerts du samedi soir suite à l'arrêté préfectoral plaçant le Lot et Garonne en vigilance orange pour

cause de météo dangereuse. A ce sujet elle loue le professionnalisme de tous les intervenants lors de l'évacuation du site de la Filhole et la compréhension des festivaliers particulièrement coopératifs. Elle invite le Président de M.R. POWER, M. Eric VAN DE ZANDE à tirer un premier bilan de cette 18^{ème} programmation.

Il cite un bilan positif quant aux 65 000 festivaliers pour une belle édition en termes de fréquentation et d'organisation. Une organisation qui valide l'intérêt du site de la Filhole pour cette manifestation.

Il note la place de plus en plus importante de ce festival dans les médias nationaux et sur les réseaux sociaux ainsi que les très bons retours d'appréciations des groupes et des festivaliers.

Il remercie les services municipaux et de VGA, les 850 bénévoles et toutes les associations ainsi que les élus qui ont participé et contribué à cette réussite.

A cause de l'annulation des concerts du samedi, il ne peut encore présenter de bilan financier précis, notamment pour des problèmes de trésorerie directement induits, les remboursements à réaliser et le règlement des problèmes d'assurances.

M. le MAIRE souligne que pour une première année de gestion par la municipalité, les choses ont été bien faites grâce à tous. Autre point positif, le sérieux de la jeunesse car il note sur ce Week End, moins d'incivisme et de vandalisme qu'habituellement. Pour lui, Garorock est un investissement que Marmande et VGA assument.

M. CERUTI est ravi de voir ce festival atteindre un niveau incontournable et reconnu et est fier du travail accompli depuis de nombreuses années pour l'aider à se réaliser. Il souhaite connaître le taux de fréquentation de la jeunesse du territoire. E. VAN DE ZANDE lui répond qu'elle est évaluée à 30 % environ.

M. F. BOUGUES est satisfaite de voir que contrairement à ce qui était prétendu les 6 dernières années, l'opposition devenue majorité n'est pas contre le Garorock mais au contraire a su montrer qu'elle pouvait contribuer au succès de cette 18^{ème} édition.

Par la suite L. VALAY présente le tableau financier de l'intervention de la Ville et de VGA dans ce festival. Elle signale bien sûr un surcoût induit par l'évacuation des festivaliers sur l'Espace Expo et la salle polyvalente le samedi qui se chiffre à 11 701 € (heures supplémentaires du personnel, approvisionnement en eau et nourriture,..). Le total pour la Ville est évalué à 203 610 €, se rajoute la subvention triennale de 110 200 €. A titre d'information, elle donne les chiffres de l'accompagnement de VGA, 37 547 €, se rajoute la subvention annuelle de 50 000 €. Ainsi donc si l'on globalise, ce sont plus de 400 000 € pour l'accompagnement et l'organisation de ce festival et cette participation traduit de façon éloquente l'implication de la collectivité et notre attachement à Garorock qui porte haut les couleurs de la ville de Marmande tant au niveau national qu'international.

A. MAHIEU s'étonne et n'a pas souvenir que l'on ait sous la précédente mandature porté de telles accusations contre l'opposition de l'époque. Elle se félicite de la transparence actuelle mais précise qu'un bilan chiffré avait également été donné précédemment.

P. LABARDIN confirme qu'à chaque demande faite pour connaître le bilan chiffré de cette manifestation, l'opposition n'avait aucune réponse sauf celle d'être toujours contre le Garorock.

Pas de Vote

20h40 – Départ de Lydie ANGELY (pouvoir à P. LABARDIN)

Dossier n° 5 - Désignation d'un représentant de la commune de Marmande auprès du PACT 47

Monsieur le Maire informe que le PACT Habitat et Développement 47 est une association reconnue service d'intérêt économique général qui intervient sur l'ensemble du département de Lot et Garonne, en partenariat avec les associations des réseaux PACT et Habitat & Développement (Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat) dans les domaines de l'accompagnement des projets territoriaux d'aménagement du territoire et de développement local, et dans le renouvellement urbain des centres anciens, urbains et ruraux.

Suivant la demande formulée par M. CERUTI, il propose à l'assemblée de le désigner comme représentant de la commune.

M. CERUTI précise qu'il était déjà délégué à cette association et souhaite, si personne ne se porte candidat, continuer à y siéger. Il signale qu'à sa création elle s'appelait Propagande et Action contre le Taudis et est donc devenue PACT Habitat et Développement 47 avec pour objectif le traitement du mal logement dans l'habitat privé. Cette association est présidée par Catherine PITOUS, membre du Conseil Général 47 et permet de se familiariser avec les nombreux dispositifs assez complexes en faveur de l'habitat notamment la mise en place du Label Qualité dont bénéficient VGA et Marmande pour l'habitat réhabilité. Il précise que la Ville de Marmande n'est pas engagée financièrement dans

cette association et qu'il y siège dans l'état d'esprit de contribuer à l'égalité d'accès au logement pour tous et pour que l'on arrive à Marmande à 20% de logements sociaux.

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 4 - Désignation des élus communautaires et municipaux représentants la commune de Marmande dans les commissions thématiques de Val de Garonne Agglomération

M. le MAIRE précise qu'aujourd'hui il aborde ce sujet juste pour acter le principe de répartition entre majorité et opposition de la participation des élus aux commissions communautaires pour se mettre en conformité avec le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire voté le 26 juin dernier. Il informe de ce qui a été avalisé par ce document à savoir que les élus en responsabilité d'une commission par délégation du Président y sont intégrés de droit et il s'agira de désigner un autre élu communautaire ou non communautaire qui pourra s'il est absent faire appel à un suppléant même s'il n'est pas nommément désigné.

Il propose de rencontrer très prochainement les responsables de chaque groupe pour finaliser la liste et la communiquer par la suite à VGA.

Ce principe est voté à l'unanimité.

Dossiers techniques

Les dossiers suivants ont été adoptés à l'unanimité :

Dossier n° 6 - Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU

J. HOCQUELET souhaite avoir une précision sur la modification simplifiée du PLU pour permettre au Groupe Lisi-Creuzet, l'édification d'une tour pour un four à sel et système de bac de trempe d'une hauteur de 22 m et demande confirmation quant au caractère exceptionnel de cette modification.

D. DUTHEIL confirme ce caractère comme déjà annoncé en commission Urbanisme où la décision a fait l'unanimité. Il précise que l'usine est déjà exceptionnelle et que cette réalisation était impérative.

M. le MAIRE ajoute que cette intégration a été pensée dans une vision globale de l'usine.

J. C. DALLA SANTA ne prend part au vote

Votants : 32 - Abstention : 0 - Exprimés : 32 - Contre : 0 - Pour : 32 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 7 - Conclusion d'une Convention de partenariat avec le Comité d'Organisation des Manifestations Marmandaises

Anne MAHIEU s'interroge sur la vocation de l'association COMM par rapport au service Animation ? M. le MAIRE rappelle que l'engagement avait été pris de laisser place à des prises d'initiatives. L'association COMM se propose de faire renaître certains événements marmandais dont la mise en place des marchés nocturnes avec leurs bénévoles. Nous avons accepté pour les aider à faire leur route. Pour l'avenir, une réflexion commune sera établie.

Dossier n° 8 - Délibération fixant le nombre de représentants du personnel, instituant le paritarisme au sein du Comité Technique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Dossier n° 9 - Conservatoire de Musique et de Danse - Modification du contrat de l'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe

Dossier n°10 - Contrat Emploi Sport – Participation communale

Dossier n°11 - Modification des postes des adjoints d'animation contractuels du service éducation affectés au CLAE

Votants : 33 - Abstention : 0 - Exprimés : 33 - Contre : 0 - Pour : 33 Dossier adopté à l'unanimité

M.CERUTI demande une précision sur la décision n° 2014.088 prise le 20.06.14 - Refonte des Stratégies et Supports de Communication - Marché n° 14.09. Il demande à quoi serviront ces 36 000 € et sur quelle ligne budgétaire seront-ils programmés.

M. le MAIRE lui répond qu'il s'agit afin de répondre à une désorganisation du service Communication de financer un audit Il s'agira de prévoir une refonte totale de ce service pour une

cohérence d'ensemble et la mise en place d'une charte graphique pour répondre aussi aux nombreuses sollicitations du secteur associatif. C'est donc une stratégie de fond de la communication, de marketing territorial afin que les documents de la commune soient immédiatement identifiables. Quant à la ligne budgétaire, cela sera amputé sur le budget de la Communication.

Anne MAHIEU rebondit sur toutes les explications données et précise que précédemment il avait été mis en place des stratégies et que toutes demandes passaient par le cabinet du Maire avant d'être actées par le service Com. Elle se réjouit de constater que c'est dans le même sens de communication que va se mettre en place cette refonte et admet que si quelles dérives ont pu apparaître, il faille prévoir un recadrage.

L. VALAY présente la sculpture exposée devant M. le MAIRE et qui correspond à la décision n° 2014.096 sur l'Acquisition d'une œuvre d'art : Sculpture « Le Golfeur » de Toutain - Musée Marzelles Elle informe l'assemblée du grand succès de l'exposition qui a eu lieu du 6 au 28 juin 2014 au Musée Marzelles avec 8080 visites alors que la moyenne est de 250 visites sur quinze jours d'exposition. Ceci est dû à la qualité de l'artiste qui est renommée et dont la cote ne cesse de monter.

Elle tient à remercier officiellement Mme TOUTAIN qui a accepté de laisser gracieusement jusqu'à la fin de l'été, la mise à disposition des 3 sculptures monumentales exposées à l'extérieur sur le domaine public. A ce sujet, elle se réjouit de la décision prise pour cette innovation, vu les retours très positifs des marmandais et signale qu'aucun problème de dégradation n'a eu lieu même et c'est à souligner pendant le festival Garorock.

Décisions :

- ◆ Décision n° 2014.077 – 05.06.14 - Contrat de location de véhicule consenti à titre gracieux avec la Société « Infocom -France»
- ◆ Décision n° 2014.083 – 17.06.14 - « Fête des Fleurs et de la Fraise » les 17 et 18 mai 2014 - DB Communication
- ◆ Décision n° 2014.084 – 17.06.14 - « Fête des Fleurs et de la Fraise » les 17 et 18 mai 2014 - La Compagnie 100 Détours
- ◆ Décision n° 2014.085 – 17.06.14 - Animations du 14 juillet 2014
- ◆ Décision n° 2014.086 – 20.06.14 - Frais de restauration – Festival Garorock
- ◆ Décision n° 2014.087 – 20.06.14 - Convention de formation avec ACTION SECOURS 47 (Monsieur Stéphane MARROT et Monsieur Lionel MARCO)
- ◆ Décision n° 2014.088 – 20.06.14 - Refonte des Stratégies et Supports de Communication - Marché n° 14.09
- ◆ Décision n° 2014.089 – 24.06.14 - Suivi de l'état de la contamination biologique des sept grands tableaux de l'Ecole de Toulouse – Chapelle Saint-Benoît par l'Atelier de Conservation Restauration de peinture Christian et Françoise MORIN
- ◆ Décision n° 2014.090 - 26.06.14 - Souscription des Contrats d'Assurances pour les besoins de la Commune - Avenant n° 8 au Marché n° 2009.001 – Lot n°1
- ◆ Décision n° 2014.091 – 26.06.14 - Soirée des soldes - Animation « C'est ma tournée »
- ◆ Décision n° 2014.092 – 27.06.14 - Désignation d'un avocat chargé d'assurer la défense de policiers municipaux suite aux incidents du 16 mai 2014 dans le quartier du Château d'Eau
- ◆ Décision n° 2014.093 – 27.06.14 - Animation musicale fête de l'école de Beyssac associée aux conseils de quartiers Nord et Coteaux
- ◆ Décision n° 2014.094 – 30.06.14 - Modification de la décision n°2013.231 relative aux tarifs publics locaux applicables pour l'année 2014
- ◆ Décision n° 2014.095 – 01.07.14 - Sécurité des animations pour la fête du 14 juillet 2014
- ◆ Décision n° 2014.096 – 03.07.14 - Acquisition d'une œuvre d'art : Sculpture de Toutain - Musée Marzelles
- ◆ Décision n° 2014.097 – 03.07.14 - Remboursement de location de salle municipale
- ◆ Décision n° 2014.098 – 04.07.14 - Loisirs et restauration sur le Parc de La Filhole
- ◆ Décision n° 2014.099 – 04.07.14 - FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS Marché n° 2011.09 Avenant n°3 – Lot n°3
- ◆ Décision n° 2014.100 – 07.07.14 - Poste de secours – La Tomate à la Belle Epoque – 09 et 10 août 2014

- ◆ Décision n° 2014.101 – 07.07.14 - CFM Radio – La Tomate à la Belle Epoque – 9 et 10 août 2014
- ◆ Décision n° 2014.102 – 07.07.14 - « Les Estaminets » La Tomate à la Belle Epoque – 09 et 10 août 2014
- ◆ Décision n° 2014.103 – 07.07.14 - Gardiennage – La Tomate à la Belle Epoque – 09 et 10 août 2014
- ◆ Décision n° 2014.104 – 08.07.14 - SARL «Arômes et Saveurs»– La Tomate à la Belle Epoque – 9 et 10 août 2014
- ◆ Décision n° 2014.105 – 08.07.14 - SARL «Arômes et Saveurs»– La Tomate à la Belle Epoque – 9 et 10 août 2014
- ◆ Décision n° 2014.106 – 09.07.14 - Groupes de musique – La Tomate à la Belle Epoque – 9 et 10 août 2014

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Marmande,

Patrick MAURIN



Daniel BENQUET

